

# Colloque juridique de l'USS – Dynamique de la protection suisse contre le licenciement: évolution et perspectives

Vendredi 21 septembre 2018, de 10h 15 à 17h

Secrétariat central d'Unia, Salle A, Weltpoststrasse 20, 3000 Berne

La pratique juridique de la protection contre le licenciement selon le droit du travail a développé ces dernières années une dynamique que beaucoup ne soupçonnaient pas. Selon l'interprétation faite du Code des obligations et de la Loi sur l'égalité, par exemple, des arrêts inédits ont été rendus. Dans le domaine de la révision des lois concernées aussi, la discussion sur la protection contre le licenciement des représentations du personnel ou des lanceurs et lanceuses d'alerte qui se poursuit est notamment influencée par les obligations juridiques internationales.

Lors du colloque juridique de l'USS de cette année, ces aspects seront mis en évidence.

Des intervenant(e)s de haut niveau, venant des milieux de la science, de l'Administration et de la pratique présenteront les principales évolutions de la jurisprudence y relative du Tribunal fédéral et d'autres tribunaux du pays, mais aussi de la Convention européenne des droits de l'homme

(CEDH) et des prescriptions du droit de l'Organisation internationale du Travail (OIT). Une attention particulière sera accordée à la loi sur l'égalité ainsi qu'à la protection des travailleurs et travailleuses âgés.

Dans la deuxième partie du colloque, la discussion abordera sous un angle prospectif la question de l'aménagement futur du droit du licenciement. Cela, aussi en comparant différents droits étrangers ainsi qu'en prenant connaissance d'un état des lieux des travaux en cours à ce sujet à l'Office fédéral de la justice et de l'OIT. Avec le très récent arrêt du Tribunal fédéral 2C\_499/2015 sur l'applicabilité de normes de l'OIT, impossible de sous-estimer l'importance de l'OIT sur le droit suisse du travail.

## Programme

Animation: Luca Cirigliano, docteur en droit, secrétaire central de l'USS

### Partie 1: Évolution des dernières années

- 10h 15** **Salutations de bienvenue**  
Paul Rechsteiner, avocat, conseiller aux États, président de l'USS
- 10h 30** **La protection contre le licenciement: un droit humain? Apports du droit international du travail et du droit européen du travail**  
Kurt Pärli, docteur en droit, professeur à l'Université de Bâle
- 11h 15** **La protection contre les licenciements antisyndicaux abusifs selon le droit de l'OIT et la CEDH**  
Pascal Mahon, docteur en droit, professeur à l'Université de Neuchâtel
- 12h 15** **L'évolution de la protection contre le licenciement abusif, en particulier en raison du sexe et pour les travailleurs et travailleuses âgés**  
Karine Lempen, docteure en droit, professeure à l'Université de Genève
- 13h** **Pause de midi**
- 14h 15** **La réception en mutation des normes de l'OIT dans la jurisprudence suisse**  
Luca Cirigliano, docteur en droit, secrétaire central de l'USS

### Partie 2: Perspectives d'avenir

- 14h 45** **Les recommandations du Comité de la liberté syndicale de l'OIT concernant la protection contre le licenciement: normes et bonnes pratiques**  
Karen Curtis, docteure en droit, directrice adjointe de la Commission de l'application des normes de l'OIT
- 15h 30** **Pause-café**
- 15h 45** **Regard au-delà des frontières: la situation en Allemagne, Grande-Bretagne et Italie. Conclusions pour des réformes possibles en Suisse?**  
Sara Licci, docteure en droit, Haute école de Zurich pour les sciences appliquées
- 16h 15** **Travaux de révision en cours en matière de protection contre le licenciement: présentation de l'Office fédéral de la justice**  
Bassem Zein, licencié en droit, Office fédéral de la justice
- 17h** **Conclusion**

## Organisation

Date/lieu : vendredi 21 septembre 2018, secrétariat central d'Unia, salle A, Weltpoststrasse 20, 3000 Berne

Durée : de 10 h 15 à env. 17 h (journée entière)

Langues utilisées : allemand/français, avec traduction simultanée



## Public cible

Le colloque s'adresse aux avocat(e)s, aux membres de tribunaux, aux collaborateurs et collaboratrices de syndicats, aux membres de commissions du personnel et aux militant(e)s syndicaux ainsi qu'aux autorités et aux employé(e)s des fédérations qui s'occupent de questions juridiques relevant du droit du travail ou du droit de résiliation des contrats de travail.

Les étudiant(e)s sont également les bienvenus et profitent d'un tarif avantageux.

## Coûts (documentation et repas de midi compris)

Fr. 180.- pour collaborateurs/-trices et membres d'une fédération de l'USS

Fr. 320.- pour les non-membres

Fr. 50.- pour les étudiant(e)s et les personnes en formation

## Intervenant(e)s :

### Paul Rechsteiner

conseiller aux États, avocat, président de l'USS

### Kurt Pärli

docteur en droit, professeur à l'Université de Bâle

### Pascal Mahon

docteur en droit, professeur à l'Université de Neuchâtel

### Karine Lempen

docteure en droit, professeure à l'Université de Genève

### Luca Cirigliano

docteur en droit, secrétaire central de l'USS

### Karen Curtis

docteure en droit, directrice adjointe de la Commission de l'application des normes de l'OIT

### Sara Licci

docteure en droit, Haute école de Zurich pour les sciences appliquées

### Bassem Zein

licencié en droit, Office fédéral de la justice

## Inscription « colloque juridique »

Nous enregistrons volontiers votre inscription par le lien suivant :

[www.uss.ch/colloquejuridique2018](http://www.uss.ch/colloquejuridique2018)

Les inscriptions sont traitées par ordre d'arrivée.

Nous attirons votre attention sur le fait que les inscriptions sont fermes.

Nous vous adresserons la facture après le colloque.